

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE MARCIGNY**



**ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL  
PRESTATIONS DE BASE ET OPTIONNELLES**

**NOTE SYNTHETIQUE – ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE (AEP)**

*Version 2 – Octobre 2021*



SECUNDO

Une expertise au service de l'eau  
SARL au capital de 25 000 € - RCS Lyon 481 210 243  
31 Cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE  
Tél. : 04 78 54 17 31



## Table des matières

I.	Contexte du rapport.....	4
II.	Liste des abréviations.....	5
III.	Etat des lieux administratif .....	6
III.1	Services .....	6
III.2	Mode de gestion .....	6
IV.	Etat des lieux technique.....	8
IV.1	SIE du Brionnais.....	8
IV.1.1	Mode de gestion .....	8
IV.1.2	Communes adhérentes .....	8
IV.1.3	Ressources.....	9
IV.1.4	Achats et ventes d'eau.....	9
IV.1.5	Patrimoine.....	9
IV.1.6	Bilan ressources / besoins.....	9
IV.1.7	Aspects financiers .....	10
IV.1.8	Données collectées au 22 janvier 2021.....	10
IV.2	SIE de la Sologne Ligérienne .....	11
IV.2.1	Mode de gestion .....	11
IV.2.2	Communes adhérentes .....	11
IV.2.3	Ressources.....	11
IV.2.4	Achats et ventes d'eau.....	12
IV.2.5	Patrimoine.....	12
IV.2.6	Bilan ressources / besoins.....	12
IV.2.7	Aspects financiers .....	13
IV.2.8	Données collectées au 22 janvier 2021.....	13
IV.3	SIE de la Vallée du Sornin.....	13
IV.3.1	Mode de gestion .....	13
IV.3.2	Communes adhérentes .....	14
IV.3.3	Ressources.....	14
IV.3.4	Achats et ventes d'eau.....	14
IV.3.5	Patrimoine.....	15
IV.3.6	Bilan ressources / besoins.....	16
IV.3.7	Aspects financiers .....	16
IV.3.8	Données collectées au 22 janvier 2021.....	16
V.	Conclusion.....	17

## I. CONTEXTE DU RAPPORT

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes, le bureau d'études Latitude doit s'appuyer sur des données concernant la situation de l'assainissement, de l'eau potable et de la défense incendie.

Ce document présente un état des lieux de l'alimentation en eau potable.

Il a été établi à partir des documents disponibles au 22 janvier 2021 auprès des services d'eau concernés (détail donné par syndicat à la fin de chaque chapitre).

Il est à noter qu'il est rarement pris en compte dans ces données les impacts à venir des changements climatiques.

Ce document a été rédigé avant les visites prévues avec les communes.

L'Annexe 1 présente un synoptique par commune sur lequel figure le réseau d'alimentation en eau potable.

## II. LISTE DES ABREVIATIONS

AEP	Alimentation en Eau Potable
ILP	Indice Linéaire de Pertes
PPC	Périmètre de Protection
RAD	Rapport Annuel du Délégué
RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
SDAEP	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
SIE	Syndicat Intercommunal des Eaux

### III. ETAT DES LIEUX ADMINISTRATIF

#### III.1 SERVICES

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Marcigny, la compétence « eau potable » a été transférée à des syndicats :

- Au **SIE du Brionnais** pour les communes de :
  - Anzy-le-Duc
  - Baugy
  - Marcigny
  - Montceaux l'Etoile
  - Vindecy
  
- Au **SIE de la Sologne Ligérienne** pour les communes de :
  - Artaix
  - Bourg-le-Comte
  - Céron
  - Chambilly
  - Chenay-le-Châtel
  - Melay
  
- Au **SIE de la Vallée du Sornin** pour la commune de Saint-Martin-du-Lac.

La carte page suivante présente la répartition des syndicats gestionnaires du service d'eau potable sur le territoire de la communauté de communes.

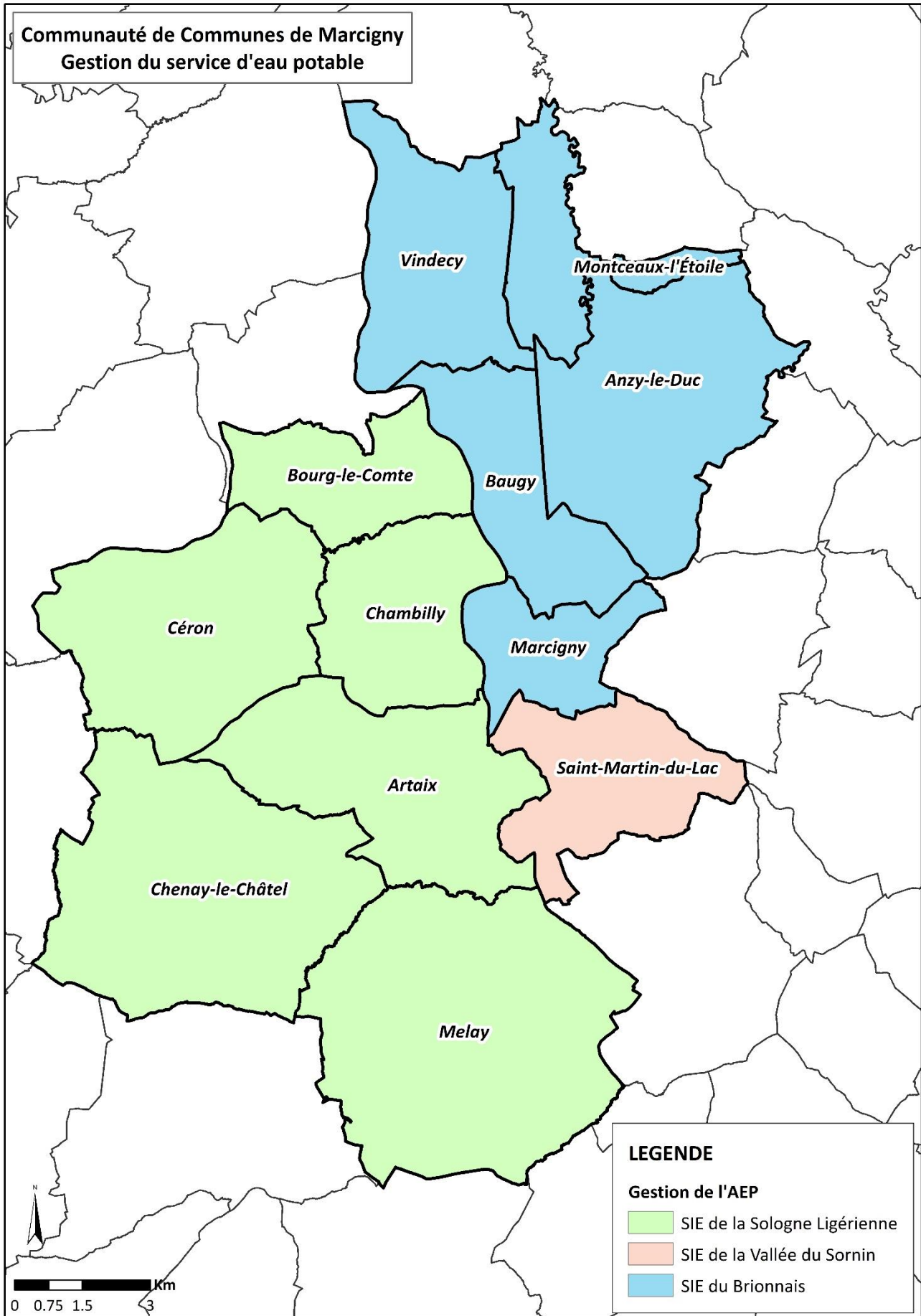
#### III.2 MODE DE GESTION

Le SIE du Brionnais gère son service par un contrat d'affermage avec SAUR.

Le SIE de la Sologne Ligérienne gère également son service par un contrat d'affermage avec SAUR.

Le SIE de la Vallée du Sornin gère son service par un contrat d'affermage avec VEOLIA.

Dans le cadre d'un contrat d'affermage, le fermier gère et entretient les équipements mis à disposition par la collectivité pour une exploitation à ses risques et périls. Le fermier assure tout ou partie du renouvellement des installations qui restent la propriété de la collectivité. La rémunération du fermier est perçue directement auprès de l'utilisateur dans le cadre du contrat passé avec la collectivité.



## IV. ETAT DES LIEUX TECHNIQUE

### IV.1 SIE DU BRIONNAIS

Source : RPQS 2019

#### IV.1.1 MODE DE GESTION

Le service est exploité par le biais d'un contrat de délégation de service public de type affermage.

Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat dans le cadre d'un groupement d'entités adjudicatrices comprenant le SAE du Charollais, le SAE du Brionnais et le SIE de l'Arconce. Il prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et arrivera à échéance au 30 juin 2025 (8 ans).

SAUR a à sa charge l'application du règlement de service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la relève des compteurs, la facturation, la mise en service des branchements, l'entretien des canalisations et le renouvellement des branchements, des compteurs, et des équipements électromécaniques.

La collectivité a à sa charge l'entretien des captages et du génie civil et le renouvellement des canalisations, des captages et du génie civil.

Les ventes et les achats d'eau en gros sont règlementés par des conventions.

#### IV.1.2 COMMUNES ADHERENTES

Les 42 communes constituant le syndicat sont réparties de la façon suivante : 5 sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes de Marcigny, les autres communes se répartissent entre les Communautés de Communes de Saint Cyr Mère Boitier, du Grand Charollais, de La Clayette Chauffailles en Brionnais et du Canton de Semur en Brionnais.

Les communes sont les suivantes :

1	AMANZÉ	22	OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE
2	ANGLURE-SOUS-DUN	23	OYÉ
3	ANZY-LE-DUC	24	POISSON
4	BAUDEMONT	25	PRIZY
5	BAUGY	26	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS
6	BOIS-SAINTE-MARIE	27	SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS
7	BRIANT	28	SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS
8	CHANGY	29	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY
9	CHÂTENAY	30	SAINT-RACHO
10	COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	31	SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS
11	CURBIGNY	32	SAINT-YAN
12	DOMPIERRE-LES-ORMES	33	SARRY
13	DYO	34	TRIVY
14	GIBLES	35	VAREILLES
15	L'HÔPITAL-LE-MERCIER	36	VARENNE-L'ARCONCE
16	LUGNY-LÈS-CHAROLLES	37	VARENNE-SAINT-GERMAIN
17	MARCIGNY	38	VARENNES-SOUS-DUN
18	MARCILLY-LA-GUEURCE	39	VAUDEBARRIER
19	MONTCEAUX-L'ETOILE	40	VERSAUGUES
20	MUSSY-SOUS-DUN	41	VINDECY
21	NOCHIZE	42	VITRY-EN-CHAROLLAIS

---

### IV.1.3 RESSOURCES

La production propre du syndicat est assurée par le champ captant de Baugy, composé de 2 zones de captage :

- La zone de captage de Marcigny « Les Chenoux » en rive droite de la Loire, elle comprend 3 puits,
- La zone de captage de Chambilly en rive gauche de la Loire composée de 3 puits également. Une canalisation sous la Loire permet de raccorder les puits à la station de pompage de Baugy.

L'eau consommée au syndicat du Brionnais provient à hauteur de près de 60 % de la production propre.

Concernant la protection des ressources, les arrêtés de DUP ont été signés en décembre 2014. L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau est de 80 % : l'arrêté préfectoral est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).

---

### IV.1.4 ACHATS ET VENTES D'EAU

Pour compléter ses ressources propres, le SIE du Brionnais achète de l'eau au SAE du Charollais (stations de production de Vindecy et de Varenne St Germain), syndicat de production auquel il adhère.

---

### IV.1.5 PATRIMOINE

Le patrimoine de ce syndicat comprend 20 réservoirs et bâches en service : 5 700 m<sup>3</sup> (approximativement) et un réseau de distribution d'eau potable s'étendant sur près de 994 km pour 10 269 abonnés en 2019.

Il compte en outre 8 exhaures, 14 surpresseurs et 7 stations de reprise.

Il n'y a plus de branchement en plomb depuis 2014 sur le territoire du SIE du Brionnais.

Depuis 2006, le syndicat a renouvelé près de 120 km de réseau soit un renouvellement moyen de 9 km chaque année.

Le syndicat a fait réaliser un audit de l'ensemble de son génie civil. Il a également commencé les premières réhabilitations d'ouvrages et est en cours de planification des réhabilitations suivantes.

Le syndicat est en cours d'amélioration de la connaissance patrimoniale de ses ouvrages et notamment de ses réseaux avec une recherche / vérification des diamètres, matériaux, une amélioration de la connaissance des périodes de pose et une amélioration de la localisation des réseaux par une campagne de géoréférencement des affleurants.

La mise à jour de son Schéma Directeur en groupement avec le SAE du Charollais et les SIE de Bourbince-Oudrache et de l'Arconce a débuté en 2021.

Le rendement hydraulique (Grenelle) est de 78,7 % en 2019, pour un ILP de 2 m<sup>3</sup>/jour et par km.

---

### IV.1.6 BILAN RESSOURCES / BESOINS

Les bilans ressources/besoins des syndicats du Charollais, du Brionnais, de l'Arconce et de Bourbince Oudrache disponibles dans le précédent Schéma Directeur datent de 2009. Les données sur lesquelles ils se basent sont donc anciennes.

Ces dernières années, le bilan ressources/besoins du SIE du Brionnais est tendu en période d'étiage mais l'alimentation en eau a toujours été assurée.

Les syndicats du Charollais et du Brionnais poursuivent le renouvellement de canalisations afin de réduire les fuites et améliorer le rendement du réseau.

Ils recherchent également de nouvelles ressources dans le but d'assurer la fourniture d'eau en situation future.

Le syndicat du Charollais a la possibilité de s'interconnecter avec le réseau du SIE de la Haute Grosne (interconnexion Saône-Loire, fourniture d'eau en provenance du champ captant de Crêche sur Saône). Le renforcement de l'interconnexion Saône-Loire, prévu dans le schéma départemental des interconnexions du SYDRO 71, participe à la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Le syndicat du Brionnais pourra également utiliser l'interconnexion avec le SIE de la Vallée du Sornin.

Rappelons que le schéma directeur est en cours d'actualisation. Le bilan ressources/besoins réactualisé sera disponible d'ici la fin de l'année 2021.

Cinq communes de la Communauté de Communes de Marcigny sont alimentées par le SIE du Brionnais (Anzy-le-Duc, Baugy, Marcigny, Montceaux l'Etoile, Vindecy). Sur la base des objectifs fixés par le SCoT du Pays du Charolais Brionnais en 2014, ces cinq communes peuvent potentiellement accueillir 175 abonnés au total d'ici 2034, soit une consommation supplémentaire en eau potable de 16 500 m<sup>3</sup>/an sur la base de 94 m<sup>3</sup>/an/abonné (consommation moyenne d'un abonné du syndicat entre 2010 et 2019).

Le volume de fuite moyen sur les 5 dernières années (2015 à 2019) est de 640 000 m<sup>3</sup>/an.

**Avec l'amélioration du rendement du réseau, le SIE du Brionnais sera en mesure de fournir de l'eau aux abonnés supplémentaires potentiels de la Communauté de Communes.**

#### IV.1.7 ASPECTS FINANCIERS

L'encours de la dette s'élève à 655 000 € en 2019, les amortissements des investissements et des subventions sont de l'ordre de 780 000 €.

Les recettes de la collectivité pour les ventes d'eau (hors redevances de l'Agence de l'Eau) sont de l'ordre de 2 200 000 €.

#### IV.1.8 DONNEES COLLECTEES AU 22 JANVIER 2021

Objet	Rédacteur	Date du document	Exercice
RPQS	Secundo		2017
RPQS	Secundo		2018
RPQS	Secundo		2019
SDAEP SIE du SAEC, du Brionnais, de l'Arconce et de Bourbince Oudrache	Secundo/Poyry	2013	
Schéma directeur départemental des interconnexions de secours en eau potable SYDRO 71	Secundo	2017	

## IV.2 SIE DE LA SOLOGNE LIGERIENNE

Source : RPQS 2019

### IV.2.1 MODE DE GESTION

Le service est exploité en affermage.

L'affermage est assuré par SAUR en vertu du contrat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ayant pour date d'échéance le 31 décembre 2028 (9 ans).

SAUR a à sa charge l'application du règlement de service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la relève des compteurs, la facturation, la mise en service des branchements, l'entretien des canalisations et le renouvellement des branchements, des compteurs, et des équipements électromécaniques.

La collectivité a à sa charge l'entretien des captages et du génie civil et le renouvellement des canalisations, des captages et du génie civil.

### IV.2.2 COMMUNES ADHERENTES

Le syndicat intercommunal des eaux de la Sologne Ligérienne comprend **les 6 communes** suivantes :

	Communes adhérentes
1	ARTAIX
2	BOURG-LE-COMTE
3	CÉRON
4	CHAMBILLY
5	CHENAY-LE-CHÂTEL
6	MELAY

Ces six communes font partie de la Communauté de Communes de Marcigny.

### IV.2.3 RESSOURCES

La production propre du syndicat est assurée entièrement par le champ captant de "l'Ile" (commune de St Martin du Lac), en rive gauche de la Loire.

La zone de captage est constituée de 3 puits, dont un puits à drains, remis en service en juillet 2014 après le forage de 3 drains.

Concernant la protection des ressources, l'arrêté de DUP a été signé en avril 2013. L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau est de 80 % : l'arrêté préfectoral est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).

---

#### IV.2.4 ACHATS ET VENTES D'EAU

Il n'y a pas d'import d'eau mais le syndicat peut vendre de l'eau en gros au SIE de la Teyssonne. Cette vente, qui constitue un secours, est très variable selon les années. Considérée comme nulle depuis 2008, elle a cependant été utilisée en septembre 2017 et en 2019 pour un volume de l'ordre de 250 m<sup>3</sup>.

---

#### IV.2.5 PATRIMOINE

Le patrimoine de ce syndicat comprend 4 réservoirs et bâches en service : 1 400 m<sup>3</sup> (approximativement) et un réseau de distribution d'eau potable s'étendant sur près de 228 km pour 1 612 abonnés en 2019.

Il compte en outre 3 exhaures, une désinfection (injection de chlore dans une bâche) et 2 stations de reprise.

Il n'y a pas de branchement en plomb sur le territoire du SIE de la Sologne Ligérienne.

Le réseau a été créé dans les années 60. Depuis 2000, le syndicat a renouvelé près de 30 km de réseau soit un renouvellement moyen de 1,5 km chaque année.

Le syndicat prévoit la création d'une station de traitement à Artaix.

Le syndicat a fait réaliser un audit de l'ensemble de son génie civil. Il a également commencé les premières réhabilitations d'ouvrages et est en cours de planification des réhabilitations suivantes.

Le rendement hydraulique (Grenelle) est de 93 % en 2019, pour un ILP de 0,2 m<sup>3</sup>/jour et par km.

---

#### IV.2.6 BILAN RESSOURCES / BESOINS

Le bilan ressources/besoins du syndicat de la Sologne Ligérienne disponible dans le précédent Schéma Directeur date de 2009. Les données sur lesquelles il se base sont donc anciennes.

Le syndicat ne possède pas d'interconnexions de secours.

Le SDAEP réalisé en 2009 propose la réalisation d'interconnexions avec le SIVOM de la Vallée de la Besbre et le SIE de la Vallée du Sornin.

Le SYDRO 71 a retenu l'interconnexion avec le SIVOM de la Vallée de la Besbre (département de l'Allier) pour le secours du SIE de la Sologne Ligérienne. Cette interconnexion permettra la fourniture de 700 m<sup>3</sup>/j, soit le besoin moyen du syndicat calculé en 2009.

La mise à jour du Schéma Directeur du SIE de la Sologne Ligérienne est prévue prochainement (2022).

Six communes de la Communauté de Communes de Marcigny sont alimentées par le SIE de la Sologne Ligérienne (Artaix, Bourg-le-Comte, Céron, Chambilly, Chenay-le-Châtel, Melay). Ces six communes peuvent potentiellement accueillir 164 abonnés au total d'ici 2034, soit une consommation supplémentaire en eau potable de 17 500 m<sup>3</sup>/an sur la base de 107 m<sup>3</sup>/an/abonné (consommation moyenne d'un abonné du syndicat entre 2010 et 2019).

Ce volume est de l'ordre de grandeur du volume de fuite et le syndicat a un très bon rendement.

Ce volume d'eau supplémentaire pourra être mis à disposition par l'augmentation de la production du syndicat. En effet, l'équipement en place dans les puits peut être renforcé car la nappe a un potentiel plus élevé.

**Le syndicat sera donc en mesure de fournir de l'eau aux abonnés supplémentaires potentiels de la Communauté de Communes.**

#### IV.2.7 ASPECTS FINANCIERS

L'encours de la dette s'élève à 595 000 € en 2019, les amortissements des investissements et des subventions sont de l'ordre de 122 000 €.

Les recettes de la collectivité pour les ventes d'eau (hors redevances de l'Agence de l'Eau) sont de l'ordre de 310 000 €.

#### IV.2.8 DONNEES COLLECTEES AU 22 JANVIER 2021

Objet	Rédacteur	Date du document	Exercice
RPQS	Secundo		2017
RPQS	Secundo		2018
RPQS	Secundo		2019
SDAEP SIE de la Sologne Ligérienne	Secundo	2009	
Schéma directeur départemental des interconnexions de secours en eau potable SYDRO 71	Secundo	2017	

### IV.3 SIE DE LA VALLEE DU SORNIN

Source : RPQS 2019

#### IV.3.1 MODE DE GESTION

Le service est exploité en affermage.

L'affermage est assuré par VEOLIA en vertu du contrat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ayant pour date d'échéance le 31 décembre 2021 (12 ans).

VEOLIA a à sa charge l'application du règlement de service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la relève des compteurs, la facturation, la mise en service des branchements, l'entretien des canalisations et le renouvellement des branchements, des compteurs, et des équipements électromécaniques.

La collectivité a à sa charge l'entretien des captages et du génie civil et le renouvellement des canalisations, des captages et du génie civil.

Les ventes et les achats d'eau en gros sont règlementés par des conventions.

### IV.3.2 COMMUNES ADHERENTES

Le syndicat intercommunal des eaux de la Vallée du Sornin comprend les 23 communes suivantes :

1	CHAPELLE-SOUS-DUN (la)	13	SAINTE-FOY
2	CHASSIGNY-SOUS-DUN	14	SAINT-IGNY-DE-ROCHE
3	CHÂTEAUNEUF	15	SAINT-JULIEN-DE-JONZY
4	COUBLANC	16	SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS
5	FLEURY-LA-MONTAGNE	17	SAINT-MARTIN-DE-LIXY
6	IGUERANDE	18	SAINT-MARTIN-DU-LAC
7	LIGNY-EN-BRIONNAIS	19	SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF
8	MAILLY	20	SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE
9	MAIZILLY	21	SEMUR-EN-BRIONNAIS
10	SAINT-BONNET-DE-CRAY	22	TANCON
11	SAINT-DENIS-DE-CABANNE	23	VAUBAN
12	SAINT-EDMOND		

Ces communes ont transféré leur compétence en eau potable au syndicat.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Marcigny, seule la commune de Saint-Martin-du-Lac fait partie de ce syndicat.

### IV.3.3 RESSOURCES

Trois ressources assurent l'alimentation en eau du syndicat :

- les trois sources de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, qui représentent environ 35 % des ressources,
- les puits de Saint-Martin-du-Lac qui représentent 50 % des ressources (15 % pour le puits 1 et 35 % pour le puits 2),
- le puits d'Iguerande qui représente 15 % environ des ressources.

Concernant la protection des ressources, l'établissement des PPC des puits de Saint Martin du Lac est en cours : l'enquête publique a été lancée en 2018.

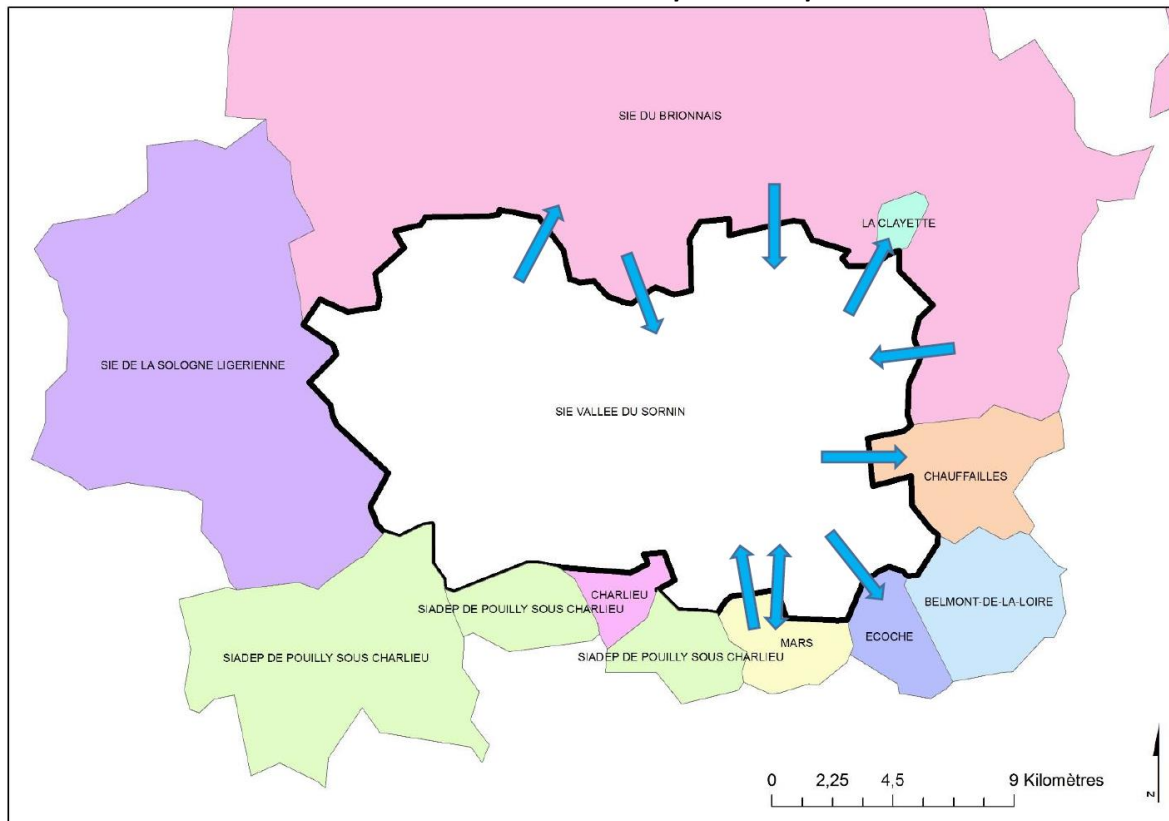
L'indice d'avancement de protection de la ressource est donc à 60 % pour les puits de Saint Martin du Lac. Pour le puits d'Iguerande il est de 40 % (avis de l'hydrogéologue rendu) et pour les sources de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, il est de 80 % (arrêté préfectoral complètement mis en œuvre : terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).

### IV.3.4 ACHATS ET VENTES D'EAU

Pour compléter ces ressources, le syndicat achète de l'eau en petites quantités à la commune de Mars et en quantités plus notables au SIE du Brionnais. Ces achats permettent l'alimentation de certains secteurs du SIE de la Vallée du Sornin.

Les ouvrages en place permettraient un achat d'eau à la commune d'Ecoche mais cette interconnexion n'a plus été utilisée depuis 2003.

Le SIE de la Vallée du Sornin vend de l'eau aux communes de la Clayette, Chauffailles, Ecoche, Mars et au SIE du Brionnais.

**SIE de la Vallée du Sornin - Exports et imports****IV.3.5 PATRIMOINE**

Le patrimoine de ce syndicat comprend 13 réservoirs ou bâches pour un stockage total de 4 740 m<sup>3</sup> et un réseau de distribution d'eau potable s'étendant sur près de 547 km pour abonnés.

Le syndicat a fait réaliser des audits génie civil de ses ouvrages. Il poursuit ses travaux de réhabilitation des ouvrages de génie civil.

Le rendement hydraulique (Grenelle) est de 82 % pour un ILP de 0,8 m<sup>3</sup>/jour et par km en 2019.

En 10 ans, le syndicat a renouvelé plus de 50 km de réseau soit un renouvellement moyen de 5,1 km chaque année.

#### IV.3.6 BILAN RESSOURCES / BESOINS

Le bilan ressources-besoins du SIE de la Vallée du Sornin a été réactualisé lors de la mise à jour SDAEP en 2017, à l'horizon 2027 :

	Situation future	
	Hypothèse 1	Hypothèse 2
<b>Production théorique à l'étiage</b>	4 350 m <sup>3</sup> /j	
<b>Production théorique normale</b>	5 700 m <sup>3</sup> /j	
<b>Besoin moyen</b>	2 370 m <sup>3</sup> /j	2 560 m <sup>3</sup> /j
<b>Besoin de pointe</b> (pointe mensuelle moyenne)	3 460 m <sup>3</sup> /j	3 760 m <sup>3</sup> /j
<b>Besoin de pointe</b> (pointe mensuelle exceptionnelle)	3 950 m <sup>3</sup> /j	4 250 m <sup>3</sup> /j

Ces données montrent que la production satisfait à toutes les situations futures.

Une seule commune de la Communauté de Communes de Marcigny est alimentée par le SIE de la Vallée du Sornin (St Martin du Lac). Cette commune peut potentiellement accueillir 13 abonnés au total d'ici 2034, soit une consommation supplémentaire en eau potable de 1 200 m<sup>3</sup>/an sur la base de 92 m<sup>3</sup>/an/abonné (consommation moyenne d'un abonné du syndicat entre 2010 et 2019).

**Le syndicat sera donc en mesure de fournir de l'eau aux abonnés supplémentaires potentiels de la Communauté de Communes.**

#### IV.3.7 ASPECTS FINANCIERS

L'encours de la dette s'élève à 212 000 € en 2019, les amortissements des investissements et des subventions sont de l'ordre de 538 000 €.

Les recettes de la collectivité pour les ventes d'eau (hors redevances de l'Agence de l'Eau) sont de l'ordre de 717 000 € en 2019.

#### IV.3.8 DONNEES COLLECTEES AU 22 JANVIER 2021

Objet	Rédacteur	Date du document	Exercice
RPQS	Secundo		2015
RPQS	Secundo		2016
RPQS	Secundo		2017
SDAEP SIE du Sornin	Secundo	2017	
Schéma directeur départemental des interconnexions de secours en eau potable SYDRO 71	Secundo	2017	

## V. CONCLUSION

Au vu des éléments qui précèdent, les services d'eau ne présentent pas de frein à l'alimentation en eau potable pour de nouvelles habitations ou activités (selon le type d'activité) sur le territoire de la Communauté de Communes.